

Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones

Le *Programme de garantie d'emprunt pour les Autochtones* ([PGEA](#)) de l'Ontario, d'une valeur d'un milliard de dollars est le plus ancien programme de garantie d'emprunt au Canada pour la participation autochtone à des projets d'infrastructure électrique, y compris l'infrastructure d'énergie renouvelable en Ontario (p. ex. projets de production d'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique) et les projets de transport.

Le programme fournit des garanties provinciales pour des prêts accordés à des entités autochtones détenues à 100 % afin de financer une partie de leurs investissements en capital (généralement environ 75 %) dans des projets admissibles. Le programme est administré par l'Office ontarien de financement au nom de la province de l'Ontario et a fourni environ 500 millions de dollars de garanties d'emprunt à ce jour.

Dans le cadre du document [Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024 : Bâtir l'Ontario pour vous](#), publié le 30 octobre 2024, le gouvernement a promis de réexaminer le PGEA :

Réexamen du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones

Examiner le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones. Le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA) favorise la participation des communautés autochtones aux projets électriques à un coût plus abordable en offrant des garanties d'emprunt aux participants admissibles. Le PGEA est le programme de garanties d'emprunt le plus ancien du Canada pour la participation des Autochtones aux projets d'infrastructure. Depuis sa création, le PGEA a fourni environ 500 millions de dollars en garanties d'emprunt. Au cours des mois à venir, le gouvernement entreprendra un examen du programme et son harmonisation avec d'autres programmes gouvernementaux. Cette mesure répondra aux besoins des communautés autochtones qui souhaitent participer activement à la transition énergétique au cours des prochaines années.

Avec l'avènement du [Programme de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada](#) et les effets du changement climatique qui rendent la transition énergétique de l'Ontario plus impérative, le paysage du financement des infrastructures en Ontario continue d'évoluer rapidement. Comme le souligne un document d'orientation sur la politique énergétique du ministère de l'Énergie et de l'Électrification, « [L'avenir énergétique abordable de l'Ontario : Le besoin pressant en énergie](#) », la demande d'électricité de l'Ontario augmentera à elle seule de 75 % d'ici à 2050, selon les prévisions de l'Independent Electricity System Operator, et la

province continuera à « promouvoir le leadership et la participation des Autochtones dans les projets énergétiques ».

Veillez nous faire part de vos commentaires et de votre avis sur le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones en répondant au sondage ci-dessous.

SONDAGE

Veillez remplir le sondage ci-dessous et le renvoyer à l'Office ontarien de financement à l'adresse suivante algp@ofina.on.ca avant 23 h 59 le 12 janvier 2025. Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour vos commentaires, n'hésitez pas à les ajouter dans l'espace prévu à cet effet sur la dernière page.

1. Veuillez indiquer votre nom et celui de l'organisation que vous représentez :

2. Votre organisation a-t-elle déjà bénéficié d'une garantie de prêt dans le cadre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones?

- Oui
- Non

Si oui, quel est le nom de votre projet?

3. Votre organisation est-elle intéressée par une garantie de prêt dans le cadre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones ou cherche-t-elle activement à en obtenir une?

- Oui
- Non

Si oui, quel est le nom de votre projet potentiel ou proposé?

4. À quel titre vous ou votre groupe êtes-vous intéressé par le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones?

- Première nation
- Conseiller/représentant des Premières nations
- Prêteur
- Promoteur du projet
- Membre du public
- Autre :

5. Le montant maximal des garanties de prêt que le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones peut émettre est appelé enveloppe du programme et est actuellement fixé à 1 milliard de dollars, dont 500 millions de dollars ont été utilisés. Le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones actuel est-il suffisant pour soutenir les projets qui sont prioritaires pour les communautés autochtones de l'Ontario et pour encourager la participation autochtone aux projets qui affectent les communautés autochtones?

Commentaires :

6. Le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones devrait-il élargir ses critères d'admissibilité au-delà du seul secteur de l'électricité pour inclure également des projets dans le secteur de l'énergie au sens large? Il peut s'agir de projets liés aux carburants renouvelables, aux gazoducs et aux produits liés à l'énergie.
- Oui, l'admissibilité au programme devrait être étendue au secteur de l'énergie.
 - Non, l'admissibilité doit rester inchangée, c'est-à-dire limitée au secteur de l'électricité.

Commentaires :

7. La transition énergétique de l'Ontario bat son plein. Des changements *immédiats* doivent-ils être apportés au Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones pour qu'il puisse soutenir vos projets potentiels?

Commentaires :

8. Faut-il chercher à regrouper les garanties d'emprunt fournies par le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones afin d'accroître l'efficacité ou faut-il continuer à les adapter de manière à ce que les particularités de chaque projet soient prises en compte de manière appropriée?

- Les garanties d'emprunt doivent être regroupées dans la mesure du possible.
- Les garanties d'emprunt doivent être adaptées aux projets individuels.

Commentaires :

9. Faut-il chercher à aligner le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones sur le programme de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada?

- Oui
- Non

Commentaires :

10. Faut-il changer le nom du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones pour le *Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones de l'Ontario*?

- Non, le nom devrait rester le même.
- Oui, pour un changement de nom « Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones de l'Ontario ».
- Oui, mais sous un autre nom :

11. Selon vous, quelles sont les possibilités de consolider le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones avec d'autres outils auxquels les communautés autochtones ont accès?

Commentaires :

12. Quels changements devraient intervenir sur les marchés financiers pour que les garanties d'emprunt ne soient plus nécessaires afin que les communautés autochtones puissent participer pleinement et équitablement au secteur du financement des infrastructures de l'Ontario?

Commentaires :

13. Quels sont les aspects du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones qui, selon vous, fonctionnent bien?

Commentaires :

14. Selon vous, quelles autres améliorations pourraient être apportées au Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones afin d'en accroître le succès?

Commentaires :

Espace supplémentaire, si nécessaire :

Collecte d'informations personnelles. La collecte de renseignements personnels par l'Office ontarien de financement (OOF) en tant qu'administrateur du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA) est conforme à l'article 38(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les informations personnelles sont collectées conformément à l'article 30(1) de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*.

Toutes les informations personnelles recueillies auprès d'une personne ne seront utilisées qu'aux fins de l'administration d'un examen du PGEA, y compris pour contacter les répondants en cas de questions de suivi, et pour conseiller le gouvernement de l'Ontario sur des questions liées au PGEA. Toute information personnelle recueillie par l'OOF ne sera pas divulguée, sauf si la loi l'exige. Si vous avez des questions concernant la protection de la vie privée, vous pouvez vous adresser à

Shahrokh Naqvi

Économiste principal et spécialiste financier

Direction du financement des projets stratégiques | Office ontarien de financement

algp@ofina.on.ca

(437) 869-8178

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400

Toronto, Ontario M7A 1Y7